



## Demande d'inscription en qualité d'assistant en soins infirmiers auprès de l'INAMI

### I. Conditions d'inscription

- Vous avez reçu un visa d'assistant en soins infirmier du SPF Santé publique
- Vous souhaitez attester les prestations de la nomenclature infirmiers reprises à l'art. 8 (soins à domicile) dans le cadre d'une collaboration avec un groupement ou une maison médicale enregistré auprès de l'INAMI

### II. Vos données d'identification *(toutes ces données doivent obligatoirement nous être communiquées)*

<b>Votre nom :</b>	
<b>Votre prénom :</b>	
<b>Votre numéro de registre national :</b> <i>(Vous trouvez ce numéro au verso de votre carte d'identité. Vous n'êtes pas inscrit au registre national ? Veuillez alors mentionner votre numéro bis)</i>	
<b>Votre numéro de visa :</b> <i>(Ce numéro se trouve sur le visa que vous avez obtenu du SPF Santé publique)</i>	
<b>Votre adresse e-mail :</b> <i>(Adresse e-mail à laquelle nous pouvons vous contacter)</i>	
<b>Votre adresse de contact :</b> <i>(Adresse à laquelle nous pouvons vous contacter: adresse impérativement en Belgique + le cas échéant, le nom du demeurant ou de l'établissement situé à cette adresse)</i>	<p>En respect du principe "Only once", nous reprenons vos données de contact figurant sur <a href="#">ProSanté &gt; Mes données de contact personnelles</a>.</p> <p>Nous vous invitons à vous connecter (<a href="#">de manière sécurisée</a>) à ce portail et à vérifier ou adapter, si nécessaire, vos données de contact.</p>

Veillez également remplir et signer le verso de ce formulaire

<p><b>Votre adresse professionnelle :</b> (Adresse où vous exercez votre activité en tant qu'assistant en soins infirmier).</p> <p><sup>1</sup> Cette démarche est obligatoire dans le cadre de la loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé.</p>	<p>Vous devez enregistrer votre (vos) adresse(s) professionnelle(s) dans <a href="#">Prosanté</a>. Pour cela, vous aurez besoin du numéro BCE de l'entreprise.<sup>1</sup></p>
<p><b>Le groupement ou la maison médicale avec lequel vous collaborez :</b> (en tant qu'assistant en soins infirmiers, vous devez faire partie d'un groupement infirmier ou d'une maison médicale afin de pouvoir attester les prestations reprises à l'article 8 de la nomenclature, en utilisant le numéro tiers-payant de cette institution)</p>	<p>Nom :</p> <hr/> <p>Numéro INAMI :</p>
<p><b>Votre statut de conventionnement :</b></p>	<p><input type="checkbox"/> J'adhère à la <a href="#">Convention nationale entre les infirmiers et les organismes assureurs (W/97terdecies)</a></p> <p><input type="checkbox"/> Je n'adhère pas à la Convention mentionnée ci-dessus</p>

<p><b>III. Votre déclaration</b></p>
<p>En signant ce formulaire d'inscription, je déclare que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- je remplis les conditions d'enregistrement indiquées dans la partie I et que les données d'identification de la partie II sont correctes.</li> <li>- Je tiens à jour les données concernant mes relations avec le(s) groupement(s) et maisons médicales via le service « groupement » dans ProSanté.</li> </ul> <p>Je m'engage à signaler tout changement relatif aux données reprises dans ce formulaire. Dans le cas où j'adhère à la Convention nationale conclue entre les infirmiers et les organismes assureurs, je m'engage à me conformer aux dispositions de cet accord.</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p> <p>À <a href="#">signer électroniquement</a> ou à imprimer et à signer</p>

<p><b>IV. Comment nous transmettre la demande ?</b></p>	
<p><b>De préférence par e-mail (document numérisé) :</b> <i>Ou</i> <b>Par courrier postal:</b></p>	<p><a href="mailto:nursefr@riziv-inami.fgov.be">nursefr@riziv-inami.fgov.be</a></p> <p>INAMI, Service des soins de santé, team infirmiers Avenue Galilée 5/01 - 1210 BRUXELLES</p>



Vous trouverez plus d'informations sur l'exercice de votre profession (la nomenclature pour infirmiers, les honoraires, la convention nationale...) sur notre site [www.inami.be](http://www.inami.be) > Professionnels > assistants en soins infirmiers